



10^{ème} CHALLENGE NATIONAL DE VTT

Sommaire

- ✓ Présentation de la région Alsace
- ✓ Le mot du président de la FNACEE
- ✓ Le mot de la Déléguée Régionale EST
- ✓ Le mot du président de l'ASCEE68
- ✓ Programme
- ✓ Epreuve contre la montre
- ✓ Epreuve cross country
- ✓ Matinée du samedi 17 septembre
- ✓ Matinée du dimanche 18 septembre
- ✓ Règlement
- ✓ Lieu de la manifestation
- ✓ Modalités pratiques
- ✓ Bulletin d'inscription
- ✓ Bulletin de réservation
- ✓ Fiche récapitulative des inscriptions de l'ASCEE
- ✓ Demande individuelle d'aide financière



Imaginez l'Alsace

10^{ème} CHALLENGE NATIONAL DE VTT

Originale par sa diversité, l'Alsace offre un éventail historique, gastronomique, culturel et muséographique très étendu. Une large variété d'activités, de beautés naturelles au sein d'une région de traditions, de légendes et de fêtes uniques, sauront vous séduire. Ici, vous êtes un explorateur. Entre Rhin et Vosges, vignoble et montagne, laissez-vous entraîner sur des routes buissonnières bordées d'imposants châteaux forts, de riches vestiges archéologiques. Entrez dans les villes et villages aux architectures multiples : paysanne et typique, médiévale, renaissance, gothique..... l'émerveillement est au rendez-vous d'une région qui sait préserver son patrimoine.

En Alsace, les gens savent vous alsaciens, la vivacité des traditions et un artisanat unique composent le portrait d'un endroit de France où il fait vraiment bon vivre.

Sportif ? Fou de nature ? Au cœur des paysages extrêmement variés, faites exploser vos passions ! Parapente, balades, randonnées, VTT, ..., votre plaisir n'est qu'affaire de curiosité. Ici, vous aurez tout le loisir de cultiver vos sens. Saveurs authentiques, spécialités locales, gastronomie prestigieuse, grands crus d'Alsace, bières et eaux de vie... goûtez au plaisir de la table d'une région qui célèbre chaque jour l'art du bon et bien vivre.





Le mot du président de la FNASCEE

10^{ème} CHALLENGE NATIONAL DE VTT

D'Ouest en Est....Non loin de la petite Suisse Normande en 2004, les participants au challenge national de VTT ne seront qu'à quelques pas de la Suisse cette année.

L'ASCEE 68 vous accueille au cœur de l'Alsace, petit paradis pour les cyclistes qui découvriront des paysages magnifiques, entre vignoble et montagne.

Cette manifestation est un rendez-vous attendu où les habitués de ce challenge se retrouvent pour partager la passion du sport et de la nature. Au détour des chemins forestiers d'Alsace, ils découvriront certainement quelques châteaux forts et de riches vestiges archéologiques.

Michel PERRIN, Président de l'ASCEE 68 et toute son équipe ont relevé le défi pour mener à bien ce projet, les en remercie vivement. Pour bien connaître cette région, je suis persuadé que ce challenge restera un grand moment de convivialité et d'amitié.

Bon week-end Alsacien à toutes et tous !

Max MARCOLINI



10^{ème} CHALLENGE NATIONAL DE VTT

Le mot de la Déléguée Régionale

L'organisation du Challenge National de V.T.T. dans le Haut Rhin est un nouveau défi que l'ASCEE 68 est encore prête à relever, C'est une nouvelle page qu'elle inscrira dans son histoire déjà fort bien remplie.

Forte de son expérience, l'ASCEE 68 vous accueillera chaleureusement le temps de cette fin de semaine sportive, dans un endroit où les paysages et la convivialité riment avec sportivité.

C'est donc toujours avec un plaisir renouvelé que nous vous recevrons, cette année, à l'extrémité Est de la Région.

Je remercie vivement Michel et tout son comité pour toute l'énergie qu'ils donnent déjà pour que cette manifestation nationale soit encore une réussite.

LA DELEGUEE REGIONALE

G.VERPOEST



Le mot du président de l'ASCEE68

10^{ème} CHALLENGE NATIONAL DE VTT

L'ASCEE 68 est heureuse, de vous recevoir à l'occasion du 10^{ème} Challenge National de VTT en Alsace, les 16-17 et 18 Septembre 2005.

C'est à la frontière Suisse que se déroulera cette manifestation, dans un cadre idéal pour la pratique de cette discipline.

Toute notre équipe vous attend avec impatience à LUCELLE et espère vous voir nombreuses et nombreux dans la région EST.

Le parcours, digne de ce nom a été tracé par notre champion d'Alsace de VTT (Fabrice Chambrier pour ne pas le citer et son chef de file Dominique Miclo VP Sport).

Ce circuit qui sera à la portée de toutes et tous, vous mènera dans la forêt habillée de ses couleurs d'automne et vous ravira certainement.

En attendant de vous voir à l'œuvre, bon entraînement à toutes et tous.

Michel PERRIN

PS :

Pour vos Dépôts, Achat de chocolat en SUISSE, n'oubliez pas votre carte d'identité.



Programme

10^{ème} CHALLENGE NATIONAL DE VTT

Vendredi 16 septembre

- A partir de 16 h00 Accueil des participants au Challenge National de VTT au Centre Européen de Rencontre de Lucelle (CERL).
- 19h00 Pot de bienvenue.
- 20h00 Dîner au Relais de l'Abbaye
- 21h30 Briefing sur les épreuves

Samedi 17 septembre

- 7h00 – 8h30 Petit-déjeuner au Relais de l'Abbaye
- 9h30 Départ de la course contre la montre
- 9h30 Départ de la visite pour les accompagnateurs.
- 12h30 Déjeuner au Relais de l'Abbaye
- 15h00 Départ de la course cross country
- 19h00 Remise des récompenses.
- 20h00 Apéritif.
- 21h00 Dîner et soirée dansante au caveau

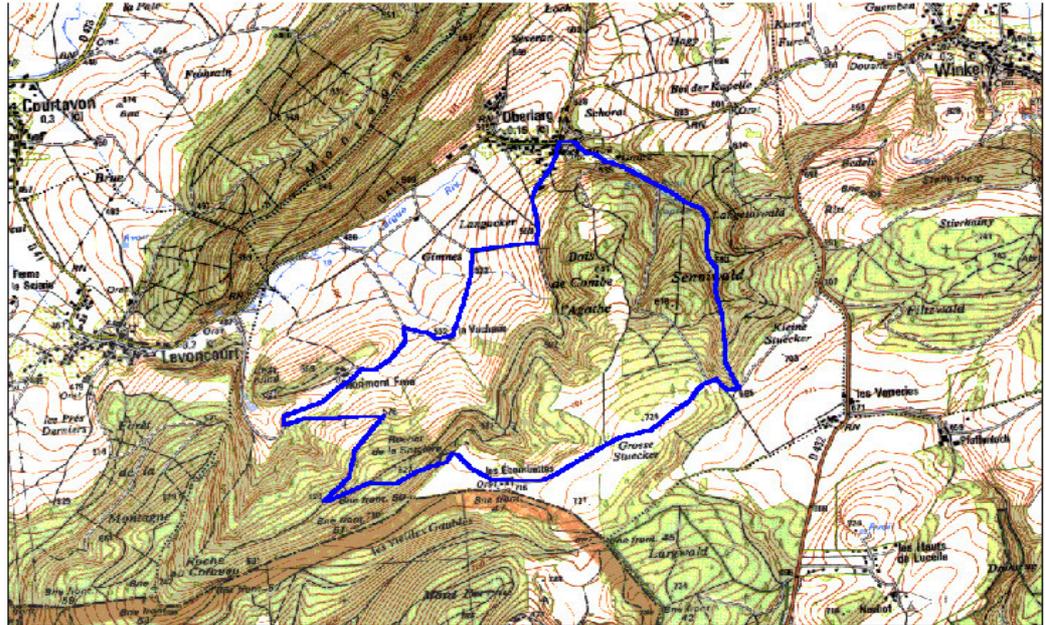
Dimanche 18 septembre

- 7h30 – 9h00 Petit Déjeuner au relais de l'Abbaye.
- 9h 00 Randonnée VTT, ou concours de pétanque, ou mini-golf.
- 12h30 Déjeuner au Relais de l'Abbaye.
- 14h00 Départ des participants.



Epreuve contre la montre

10^{ème} CHALLENGE NATIONAL DE VTT



Le départ de l'épreuve « contre la montre » sera donné à 4 km de l'hébergement. Une navette sera mise en place.

Cette épreuve se déroule sur un parcours d'une distance 8,250 km. Des adaptations le rendent accessible à tous les niveaux.

Le premier départ sera donné vers 9 h 30, les concurrents partiront ensuite toutes les minutes. Les meilleurs devraient parcourir ce circuit en 25 minutes environ.

Les spectateurs pourront se positionner à différents endroits afin d'encourager les participants.

Le balisage du parcours sera assuré par la DDE et l'ASCEE68.

Le chronométrage sera assuré par des commissaires de course FSGT.

Plusieurs membres de l'ASCEE 68 seront postés sur le circuit pour en assurer la sécurité, à des changements de direction pour orienter et contrôler le passage de tous les concurrents. Ces personnes seront équipées de radiotéléphone pour alerter les secours en cas d'accident.

Deux postes de la protection Civile seront présents sur le parcours.

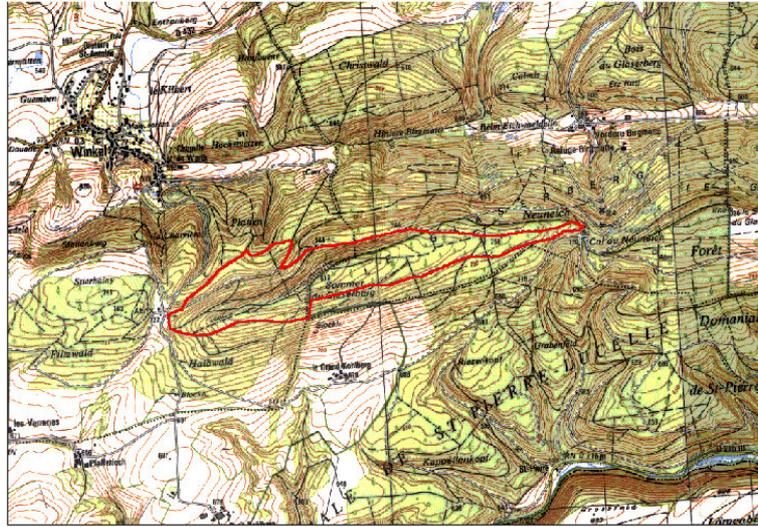
Tous les endroits du parcours se trouvent à proximité de routes ou de chemins accessibles pour les secours.

Un ravitaillement sera installé au point d'arrivée.



Course cross country

10^{ème} CHALLENGE NATIONAL DE VTT



Le départ de l'épreuve de la « course en ligne » sera donné à 4 km de l'hébergement.

Le circuit d'une distance de 7.100 km, sera parcouru de 1 à 5 fois selon la catégorie des compétiteurs et sur des chemins permettant les dépassements avec des montées et des descentes accessibles.

Le départ sera donné vers 14 h 30

Comme pour le contre la montre, le balisage du parcours sera assuré par la D.D.E et l'ASCEE68. La FSGT assurera également le chronométrage.

Plusieurs membres de l'ASCEE 68 seront postés à des changements de direction pour orienter et contrôler le passage de tous les concurrents. Ces personnes seront équipées de radiotéléphones pour alerter les secours en cas d'accident.

La Protection Civile sera présente sur le parcours.

Tous les endroits du parcours se trouvent à proximité de routes ou de chemins accessibles pour les secours.

Les concurrents disposeront d'un ravitaillement permanent, celui-ci sera en effet installé au départ, point de passage obligé pour chaque tour.



Visite culturelle

Une visite commentée de la Ville de FERRETTE sera organisée pour les accompagnateurs dans la matinée du 17 septembre.

Ils auront le plaisir d'arpenter les rues de Ferrette et de partir à la découverte des vieilles bâtisses de la rue du château.

Animations du dimanche matin

Deux randonnées de 20 et 35 kilomètres sont prévues le dimanche matin. L'occasion sera donnée aux participants de découvrir le haut Sundgau Alsacien.

Une halte ravitaillement est prévue sur le site du château du Morimont.

Un tournoi de pétanque sera organisé ...
(n'oubliez pas vos boules)

Il y aura également un parcours de mini-golf pour ceux qui le désirent.



Sécurité routière Visite culturelle

10^{ème} CHALLENGE NATIONAL DE VTT

Une visite commentée de la Ville de FERRETTE sera organisée pour les accompagnateurs dans la matinée du 17 septembre.

Si chacun fait un peu...

Ils auront le plaisir d'arpenter les rues de Ferrette et de partir à la découverte des vieilles bâtisses de la rue du château.

L'A.S.C.E. Equipement du Haut-Rhin a compris le message.

La sécurité routière est un vaste dossier dont nous avons choisi d'évoquer sur le thème du **respect** et du **partage**, deux points particuliers :

« Je travaille pour vous, attention à moi » **La Sécurité Routière aux Abords des chantiers**
Deux randonnées de 20 km sont prévues le dimanche matin. L'occasion sera donnée aux participants de découvrir le haut Sundgau Alsacien.

Une Charte à vélo **La pratique du vélo et la Sécurité Routière** du Monde
Conseils pratiques pour les cyclistes et pour les automobilistes

Un tournoi de pétanque sera organisé ...
(n'oubliez pas vos boules)

La sensibilisation passant par l'implication, le public sera invité à tester sur quelques appareils de circulation de **à vélo** au grand plaisir « jésus » organisé pour l'occasion. Les bonnes réponses seront récompensées !

Ce volet Sécurité Routière sera complété par un point information permettant de découvrir les données nationales, les opérations déjà réalisées et reconduites, les combats menés, les organismes et associations qui se battent contre l'insécurité routière.

Rappelons également que tout sera mis en œuvre sur le site pour garantir au mieux la sécurité « routière » (et même au-delà) de tous (déplacements, circuits...)

...C'est la vie qui gagne



Règlement

I – Organisation Générale

Article 1 – Date et lieu :

Placé sous l'égide de la Fédération Nationale des ASCEE, le Challenge National de V.T.T se déroulera les **16, 17 et 18 Septembre 2005** à Lucelle dans le département du Haut-Rhin (68)

L'organisation est assurée par l'ASCEE 68.

Article 2 – Qualifications :

La participation à ce challenge n'est pas subordonnée à une phase qualificative préalable.

L'ASCEE organisatrice se réserve toutefois le droit de limiter le nombre de participants par ASCEE en fonction des capacités d'hébergement afin de garantir la participation minimum de toute ASCEE.

Article 3 – Contrôle des engagements des participants

Chaque association participante doit fournir à l'organisateur la fiche récapitulative des inscrits dûment remplie et signée par le président d'appartenance. Cette dernière devra mentionner :

- la non contre indication à la pratique du sport concerné,
- la filiation,
- l'identité
- le numéro de la carte FNASCE Equipement

En outre, devront être joint à cette liste :

- l'original du certificat médical daté de moins de un an à la date du challenge,
- ou la copie de la licence de la fédération sportive de tutelle datée et signée par un médecin
- ou la copie de la carte FNASCE Equipement datée et signée par un médecin.

Cette inscription est entièrement placée sous la responsabilité du Président de l'ASCEE participante.

Tout d'abord, le contrôle de la liste nominative est effectué par le membre de la CPS ; Celui-ci devra ensuite s'assurer que l'identité des participants d'une ASCEE correspond à la liste signée par le Président de cette dernière. Elle collectera enfin les cartes ASCEE munies du timbre 2005 et l'original du certificat médical ou de la licence de l'année 2005 autorisant à pratiquer le V.T.T. Les documents originaux seront remis aux participants à l'issue du challenge.

Le membre de la CPS consignera, dans un rapport écrit, les faits qu'il aura constatés et le transmettra à la commission d'organisation. A son retour du challenge, il en enverra un exemplaire au Président de la FNASCE EQUIPEMENT ainsi qu'au vice-président des affaires sportives.

Le représentant de la CPS ne prendra aucune décision en cas de problème.

Son rôle se limitera à informer et à conseiller cette commission en cas d'incident. Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président ne pourra, de quelque manière que ce soit, prendre part au challenge.



Règlement

Article 4 – Droits d'engagement :

Un droit d'engagement de **0 Euro** par participant sera demandé lors de l'inscription.

Article 5 – Comité d'organisation :

Le comité d'organisation est mis en place durant toute la durée de la manifestation. Il a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves.

Il sera chargé notamment de définir les modalités de présentation des certificats médicaux de non contre-indication à la pratique du VTT et de contrôler tous ces documents.

Il est constitué de la façon suivante :

- le VP sport de l'ASCEE organisatrice
- le délégué régional de la région organisatrice
- le représentant du comité directeur de la FNASCE Equipement qui a voix prépondérante en cas de litige
- le représentant de la commission permanente des sports

Les litiges sont examinés et tranchés en Commission d'Organisation. Dans le cas où l'ASCEE organisatrice est concernée par un litige, le délégué régional et le membre du Comité Directeur de la Fédération Nationale prennent seuls leur décision (ce dernier ayant voix prépondérante).

Les réclamations éventuelles (litiges survenus pendant l'épreuve, le non respect de la discipline de course) sont immédiatement formulées par écrit auprès de la Commission d'Organisation.

La décision de la commission est sans appel.

Article 6 – Détermination des Dossards

Le tirage au sort des dossards sera effectué avant le challenge par la Commission d'Organisation.

Article 7 – Participants autorisés

Ne sont admis à participer que les adhérents des ASCEE affiliées à la FNASCEE et remplissant les conditions édictées par l'article 1.5.3 du règlement intérieur de la FNASCEE suivant sa rédaction en vigueur à la date du challenge.



Règlement

RAPPEL DE L'ARTICLE 1.5.3

Les modalités de participation aux manifestations organisées à l'échelon régional ou national sont définies dans les règlements correspondants, qu'il s'agisse des sports individuels ou collectifs.

Le règlement, modifié par le Comité Directeur de la FNASCEE des 21 et 22 octobre 2003, précise la notion de « personnes à charge » de la façon suivante :

- seuls peuvent participer les membres employés dans les services de l'Équipement ou ayant appartenu à notre ministère, qu'ils soient titulaires, auxiliaires, contractuels, en activité ou retraités.
- les stagiaires des écoles de l'Équipement, y compris les étrangers dans le cadre des échanges culturels.
- les conjoints, concubins, descendants directs jusqu'à 25 ans et personnes à charge jusqu'à 25 ans, sous réserve que la personne de la famille qui appartient à l'Équipement remplisse elle-même les conditions ci-dessus.
- les adhérents extérieurs dans la limite de 1/3 des joueurs titulaires d'une équipe, à condition qu'ils soient membres de l'association depuis au moins deux ans dans le but de faire vivre une section sportive. Nous les appellerons des « Assimilés ».
- les équipes licenciées à la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE). »

II – Déroulement des épreuves

Article 8 – Définition des épreuves :

Les épreuves seront réparties en deux courses selon les catégories déterminées dans l'article 10 – catégorie des participants :

Course n°1 le Samedi 17 Septembre 2005 au matin : Épreuve « contre la montre ».

Circuit fermé et gardé d'une longueur de 8,250 km avec un départ toutes les minutes environ.

Course n°2 le Samedi 17 Septembre 2005 après-midi : Épreuve de « cross country ».

Circuit fermé et gardé d'une longueur de 7,100 km à parcourir à plusieurs reprises en fonction de la catégorie :



Règlement

10ème CHALLENGE NATIONAL DE VTT

Catégorie n° 1	Jeune non licencié	1 tour	7,1 kilomètres
Catégorie n° 2	Jeune licencié	2 tours	14,2 kilomètres
Catégorie n° 3	Dame non licenciée	1 tour	7,1 kilomètres
Catégorie n° 4	Dame licenciée	3 tours	21,3 kilomètres
Catégorie n° 5	Senior non licencié	3 tours	21,3 kilomètres
Catégorie n° 6	Senior licencié	5 tours	35,5 kilomètres
Catégorie n° 7	Vétéran non licencié	3 tours	21,3 kilomètres
Catégorie n° 8	Vétéran licencié	4 tours	28,4 kilomètres
Catégorie n° 9	Master	2 tours	14.2 kilomètres

Article 9 – Déroulement des épreuves :

Le ravitaillement en cours d'épreuve sera autorisé.

En cas de crevaison, les concurrents devront, soit faire la réparation eux-même, soit changer la roue.

Les aides telles que poussettes, rétro poussettes ou autres aides apportées par un concurrent, un véhicule ou un supporter sont interdites.

Tout véhicule suiveur devra avoir préalablement été autorisé à prendre part au déroulement de l'épreuve par le Comité d'Organisation.

Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route notamment pour se rendre aux épreuves.

Article 10 – Catégorie des participants :

Le challenge est ouvert à tous les vététistes remplissant les conditions de l'article 2 et âgés d'au moins de 15 ans à la date du challenge.

Ils sont répartis dans les huit catégories suivantes :

Numéro	Catégorie	Age à la date du challenge
Catégorie n° 1	Jeunes non licenciés	15 à 20 ans
Catégorie n° 2	Jeunes licenciés	15 à 20 ans
Catégorie n° 3	Dames non licenciées	
Catégorie n° 4	Dames licenciées	
Catégorie n° 5	Seniors non licenciés	21 à 40 ans
Catégorie n° 6	Seniors licenciés	21 à 40 ans
Catégorie n° 7	Vétérans non licenciés	+ de 40 ans
Catégorie n° 8	Vétérans licenciés	+ de 40 ans
Catégorie n° 9	Masters	50 ans et plus



Règlement

Article 11 – Obligations des participants :

Le port du casque, avec jugulaire fermée, est obligatoire pour participer au challenge. Le V.T.T devra être en bon état de marche : la Commission d'Organisation se réserve le droit d'interdire le départ d'une des épreuves si elle juge que le matériel n'est pas satisfaisant (freins...).

Les participants et les accompagnateurs auront une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacle, allocution, distribution des récompenses, etc...) pendant toute la durée de la manifestation.

En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

Article 12 – Référence à une réglementation nationale :

Les épreuves se dérouleront suivant les règlements en vigueur de la Fédération Française de VTT sauf dispositions particulières prévues au présent règlement.

Article 13 – Contrôles :

Des commissaires chargés de veiller à la régularité des épreuves seront disposés le long du parcours.

Article 14 – Classement des participants :

Le classement des participants sera réalisé selon l'ordre d'arrivée à l'issue des courses par catégorie. Il sera établi un classement général des épreuves par addition des temps.

Le classement par ASCEE sera réalisé en attribuant un nombre de points égal au classement des représentants de chaque ASCEE dans chacune des catégories.

Le classement par équipe sera établi en comptabilisant les points marqués par les deux premiers coureurs d'une ASCEE dans chacune des catégories.



Règlement

Dans chacune des courses, l'ASCEE qui ne serait pas représentée dans les différentes catégories se verra attribuer, pour chaque coureur manquant, le nombre de points correspondant au dernier classé plus un.

L'ASCEE qui comptabilisera le moins de points sera déclarée vainqueur de l'épreuve.

Article 15 – Récompenses :

L'ASCEE déclarée première du classement par ASCEE défini à l'article 14 se verra décerner le trophée de la FNACEE.

L'ASCEE déclarée deuxième du classement par ASCEE défini à l'article 14 se verra décerner la coupe du ministre.

Par ailleurs, des coupes, médailles et récompenses seront remises aux participants en fonction de leurs mérites divers.

Article 16 – Réclamations :

Les réclamations concernant la qualification d'un ou plusieurs participants devront obligatoirement être formulées par écrit et déposées auprès du comité d'organisation **avant le départ**. Toute réclamation concernant les litiges survenus pendant le déroulement de l'épreuve devra également être formulée par écrit et déposée auprès du comité d'organisation **immédiatement après la fin de l'épreuve concernée**, le délai de dépôt ne pouvant excéder un quart d'heure.

III – Pénalités et sanctions

Article 17 – Pénalités et sanctions :

Pour le cas de discipline sportive qu'elle aura à examiner, le comité d'organisation pourra sanctionner d'une pénalité préalablement définie par lui à un concurrent dont le comportement antisportif le nécessiterait.

En cas d'incidents graves, le comité d'organisation pourra exclure du challenge le ou les concurrent(s) fautif(s). Enfin, les sanctions prises par le comité d'organisation ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises par la Fédération (suspension d'un challenge en application du règlement intérieur). Les décisions du comité d'organisation sont sans appel.



Règlement

IV – Divers

Article 18 – Assurance et couverture des risques :

L'ASCEE organisatrice doit être titulaire d'un contrat « Responsabilité Civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. Cette garantie est automatiquement accordée aux ASCEE qui adhèrent au contrat fédéral.

Tous les participants au challenge devront, en outre, être titulaires d'une assurance en responsabilité civile et en individuelle-accident.

Ces garanties sont automatiquement accordées aux membres des associations qui ont adhéré au contrat national passé avec la MGET.

L'ASCEE organisatrice et la Fédération déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte d'objets dus, notamment à la négligence des participants.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'ASCEE organisatrice doit faire l'objet de la part de la ou (des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant le départ de celle(s)-ci du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite ASCEE.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du Président de son association et revêtue du cachet de l'ASCEE. Elle est envoyée au plus tard dans les 48 heures après le sinistre, à l'assurance de la Fédération, « Service Sinistres et Contentieux », accompagnée des documents originaux (Certificat médical, licence, etc...).

Les copies sont conservées à l'association d'origine.



Règlement

Article 19 – Acceptation du règlement :

"L'ASCEE organisatrice est assurée par le contrat fédéral en « Responsabilité Civile » et les participants sont couverts en individuelle accident.

Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent. L'association organisatrice et la fédération déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte d'objets personnels ainsi que les dommages pouvant être occasionnés aux vélos avant, pendant ou après l'épreuve. Les participants ne peuvent prétendre à aucune indemnisation par la FNASCEE ou l'ASCEE, les biens personnels n'étant pas couverts par l'assurance. En cas d'accident, ce sera la responsabilité personnelle de l'auteur du sinistre qui pourra être recherchée.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la victime ou, à défaut de son association d'appartenance, et avant son départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de la-dite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'ASCEE. Elle est envoyée à l'assurance de FNASCEE Equipement selon les modalités précisées par l'assureur dans un délai de quinze (15) jours.

Article 20 – Cas de force majeure :

En cas de force majeure, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou une partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation.

Article 21 – Désistement :

Toute demande de remboursement en cas de désistement éventuel ne pourra être prise en compte au-delà du **15 août 2005**.

Avant cette date, le remboursement sera de 80 % du montant de l'inscription de départ.

Article 22 – Responsabilité des Présidents :

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du Président de l'ASCEE d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la Commission de Discipline de la Fédération Nationale des ASCEE.

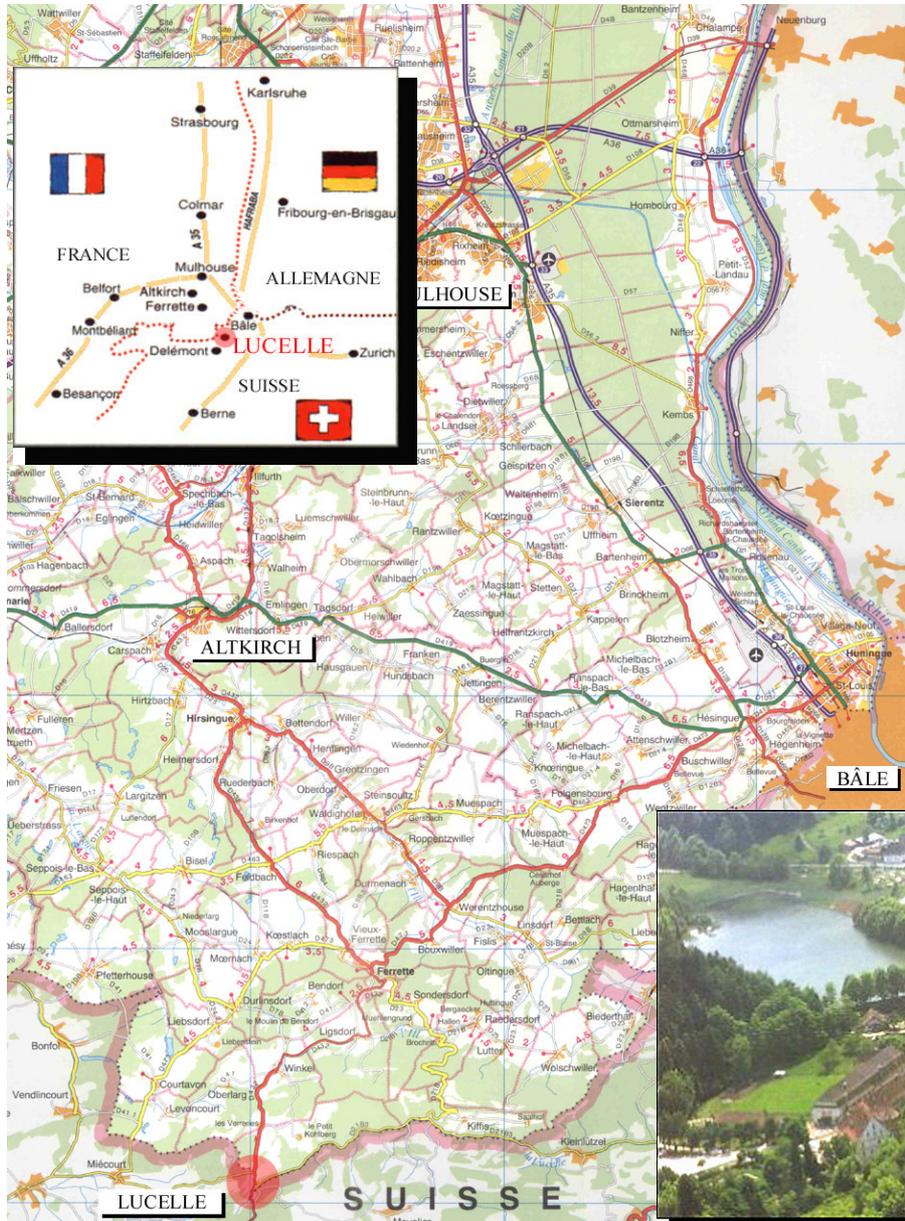


Lieu de la manifestation

La manifestation se déroulera sur un site unique :

LUCELLE, trait d'union entre l'Alsace et le Jura Suisse

10^{ème} CHALLENGE NATIONAL DE VTT



C'est un haut lieu de l'histoire du Moyen Âge, puisque Saint-Bernard de Clairvaux fonda en 1123 la célèbre abbaye de Lucelle où vécut une communauté de moines cisterciens, jusqu'à la Révolution française. Au XIX^{ème} siècle Lucelle devient, un haut lieu de la sidérurgie. Le haut fourneau s'éteint en 1882 et au seuil des années 1900, Lucelle s'ouvre peu à peu au tourisme.

Serti dans un écrin d'eau et de verdure au milieu duquel se trouve un petit lac idyllique, Lucelle est aujourd'hui un site touristique et historique, prêt à accueillir celles et ceux qui sont à la recherche d'une qualité de vie, de détente et de tranquillité.



Les participants seront accueillis au :

**CENTRE EUROPEEN DE RENCONTRES
Maison Saint-Bernard – 68480 LUCELLE**



Aménagé sur le site même de l'ancienne abbaye de Lucelle, le Centre Européen de Rencontres de Lucelle (CERL), véritable relais culturel transfrontalier, constitue le plus important équipement d'accueil du Sundgau, situé en plein cœur d'un parc naturel de 14 ha, entouré de forêts et de rivière, lac et ruisseaux. Affilié à Cap France et Accueil Jeunes Alsace, le CERL accueille tout au long de l'année des familles, personnes seules ou en groupes, séminaires, classes vertes, handicapés, groupes de jeunes.



L'accessibilité au site se fera :

par route en provenance du Sud ou de l'Ouest :

- A36 jusqu'à l'échangeur Sud de **Belfort** (sortie n°11),
- RN 19 direction Delle – Delémont jusqu'à **Joncherey** via Granvillars,
- A Joncherey prendre la RD 463 vers Faverois jusqu'à Seppois- le Bas via Courtelevant,
- A Seppois-le-Bas prendre à droite direction Seppois-le-Haut,
- A Mooslargue ,prendre RD7bis direction Durlinsdorf, Winkel, Lucelle,
- A Winkel prendre la RD 432 en direction de Lucelle,
- Au lieu-dit les Verreries continuez tout droit,
- Arrivée à LUCELLE

par route en provenance du Nord ou de l'Est :

- A35 direction Euroairport, Bâle
- Sortie 37 St louis, Huningue, Héisingue.
- D105 direction Héisingue
- A Héisingue prendre à droite RD419 en direction Altkirch
- A la sortie de Héisingue prendre à gauche RD473. direction Folgensbourg
- RD473 Folgensbourg, Werentzouse, Bouxwiller, Ferrette.
- A Ferrette prendre à gauche RD432 direction Lucelle.
- A la sortie de Ferrette continuer sur la RD41 direction Lucelle
- RD432 Winkel direction Lucelle
- Au lieu-dit les Verreries continuez tout droit
- Arrivée à LUCELLE

Un fléchage sera mis en place depuis les sorties d'autoroute



Modalités pratiques (1)

DROITS D'INSCRIPTION

Chaque compétiteur devra verser une somme de 5 € comprenant les frais d'engagement et les frais d'organisation.

Les accompagnateurs acquitteront, quant à eux, les frais d'animation et d'organisation pour un montant de 10 €.

Les fiches d'inscriptions sont à retourner à l'ASCEE 68 pour le 17 juin 2005

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à :
Monsieur Dominique MICLO

16 impasse de la Navigation
68170 RIXHEIM Ile Napoléon

Téléphone : 03 89 61 97 28

Télécopie : 03 89 61 74 08

Adresse électronique : Dominique.Miclo@equipement.gouv.fr

PAIEMENT

Le paiement par chèque global libellé à l'ordre de l'ASCEE 68 doit obligatoirement être joint à la fiche d'inscription.

DÉSISTEMENT

En cas de force majeure, les désistements signalés **avant le 15 août 2005** pourront donner lieu au remboursement de 80 % du montant de l'inscription de départ. Après cette date, aucun remboursement ne sera possible.

DÉROULEMENT DU CHALLENGE

Les participants devront se munir de leur matériel. **Le port du casque est obligatoire.**

OCCUPATION DES DIFFÉRENTS LOCAUX

Toute détérioration des locaux et équipements utilisés lors de cette manifestation fera l'objet d'une enquête et les responsables seront tenus de rembourser les frais occasionnés.

VOLS, PERTES, DIVERS

L'ASCEE organisatrice et la FNASCE ÉQUIPEMENT déclinent toute responsabilité en cas de vols, de pertes d'objets ainsi qu'en cas d'événements particuliers externes non liés à l'organisation du challenge.



Modalités pratiques (2)

10^{ème} CHALLENGE NATIONAL DE VTT

ACCUEIL

L'accueil des participants se fera le Vendredi 16 septembre 2005 à partir de 16 h 00 au Centre de Rencontre Européen de LUCELLE (CERL). Pour ceux qui arrivent le samedi l'accueil se fera directement au point de départ de la course contre la montre.

HÉBERGEMENT

L'hébergement sera assuré pour les nuits **du Vendredi 16 septembre et du Samedi 17 septembre** en chambres doubles, triples ou quadruples.

Afin d'optimiser la capacité d'hébergement il sera demandé aux ASCEE de se regrouper au maximum.

L'organisateur se réserve le droit de compléter les chambres non occupées totalement.

RESTAURATION

L'ensemble des repas (midi, soir sauf samedi, et petits-déjeuners) est prévu au Relais de l'Abbaye.

Le repas du samedi soir est prévu au caveau médiéval du Relais de l'Abbaye.

Le coût de la prestation sera **forfaitaire** et comprendra :

- l'hébergement du vendredi 16 septembre au dimanche 18 décembre.
- la restauration du vendredi 16 septembre soir au dimanche 18 septembre midi.



Bulletin d'inscription

à retourner pour le 17 juin 2005 dernier délai

10ème CHALLENGE NATIONAL DE VTT

ASCEE :

Service ou subdivision de :

Nom : Prénom :

Date de naissance : ☎ (bureau) :

Adresse :

N° de la licence FNASCEE :

Participera à la course

- | | | |
|---|----------------------|----------------|
| <input type="checkbox"/> Catégorie n° 1 | Jeune non licencié | 15 à 20 ans |
| <input type="checkbox"/> Catégorie n° 2 | Jeune licencié | 15 à 20 ans |
| <input type="checkbox"/> Catégorie n° 3 | Dame non licenciée | |
| <input type="checkbox"/> Catégorie n° 4 | Dame licenciée | |
| <input type="checkbox"/> Catégorie n° 5 | Senior non licencié | 21 à 40 ans |
| <input type="checkbox"/> Catégorie n° 6 | Senior licencié | 21 à 40 ans |
| <input type="checkbox"/> Catégorie n° 7 | Vétéran non licencié | + de 40 ans |
| <input type="checkbox"/> Catégorie n° 8 | Vétéran licencié | + de 40 ans |
| <input type="checkbox"/> Catégorie n° 9 | Master | 50 ans et plus |

Vous êtes licencié, précisez :

- La fédération à laquelle vous appartenez :
.....
- Le n° de votre licence :
.....
- Votre catégorie :

Vous n'êtes pas licencié :

Vous certifiez sur l'honneur n'avoir possédé aucune licence cycliste en 2004 et 2005, sous peine de l'application des mêmes sanctions que l'art. 5 du règlement du challenge. En tant que non licencié, il sera exigé un certificat médical de moins de 3 mois vous autorisant à pratiquer le V.T.T.

Vous devez joindre également :

- Une photocopie de la carte d'adhérent
- Une photocopie de la pièce d'identité



Bulletin de réservation

à retourner pour le 17 juin 2005 dernier délai

10ème CHALLENGE NATIONAL DE VTT

Nom : _____ Prénom : _____ Age : _____

ASCEE : Homme Femme

Coureur Accompagnateur

Forfait du vendredi soir au dimanche midi	70 €	
Frais d'engagement	0 €	
Forfait animation pour les accompagnateurs	5 €	
Forfait d'organisation		5 €
Montant global		€
Personne(s) avec qui vous désirez partager la chambre : Nom : Prénom : ASCEE : Nom : Prénom : ASCEE : Nom : Prénom : ASCEE :		



Fiche récapitulative des inscriptions de l'ASCEE.....

à retourner pour le 17 juin 2005 dernier délai

Challenge National de VTT 2005

Organisé par l'ASCEE 68

10ème CHALLENGE NATIONAL DE VTT

Noms	Prénoms	N° carte	Filiation	Certificat médical en date du ...	Coût
Total général					

Tout participant à un challenge **est placé sous la responsabilité du Président de l'ASCEE d'appartenance**. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la Commission de Discipline de la FNASCE E.

Je soussigné, Président (e) de l'ASCEE atteste que les informations ci-dessus sont exactes.

Fait à, le

Le ou la Président (e) (signature et cachet de l'ASCEE)

Le règlement s'effectuera par chèque global à l'ordre de l'ASCEE 68 et sera adressé à :

**ASCEE 68
Dominique MICLO
16 impasse de la Navigation
68170 RIXHEIM Ile Napoléon**